

INVENTAIRE RÉALISÉ PAR :

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>1</b>
<b>DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS</b> .....	<b>2</b>
<b>A. Identification</b> .....	<b>2</b>
<b>B. Histoire du producteur et des archives</b> .....	<b>2</b>
<i>B.I. Histoire du producteur</i> .....	2
<i>B.II. Histoire des archives</i> .....	3
<b>C. Contenu et structure</b> .....	<b>4</b>
<i>C.I. Portée et contenu</i> .....	4
<i>C.II. Tri et élimination</i> .....	4
<i>C.III. Accroissement</i> .....	4
<i>C.IV. Mode de classement</i> .....	4
<b>D. Consultation et utilisation</b> .....	<b>4</b>
<i>D.I. Conditions d'accès</i> .....	4
<i>D.II. Conditions de reproduction</i> .....	5
<b>E. Sources complémentaires</b> .....	<b>5</b>
<b>F. Contrôle</b> .....	<b>5</b>
<b>INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT PSC DE EUPEN</b> .....	<b>6</b>
<b>A. Secrétariat de l'arrondissement</b> .....	<b>6</b>
A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement .....	6
A.II. Correspondance.....	7

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

### A. Identification

*Référence* : BE\_CPCP\_PARTI\_ARR\_PSC\_EUPEN

*Nom* : Fonds de l'arrondissement PSC de Eupen

*Dates* : 1970-1973

*Niveau de description* : Dossier

*Importance matérielle* : 0,12 m.l. (1 boîte)

*Support* : papier

### B. Histoire du producteur et des archives

#### **B.I. Histoire du producteur**

L'arrondissement PSC de Eupen était un des vingt-et-un arrondissements PSC du pays, constitués sur la base des arrondissements administratifs. Leur fonction politique consistait dans l'exécution au niveau de l'arrondissement des décisions du Parti, le lancement d'initiatives et de propositions politiques spécifiques à l'arrondissement, le suivi de la politique locale d'arrondissement, l'organisation, la gestion et la dynamisation des équipes d'arrondissement et des équipes des sections locales. Leur mission visait également à l'élaboration de propositions de politique et d'initiatives locales.

La mission d'animation politique des arrondissements consistait dans le contact constant avec la population et les représentants de la société civile. Elle prévoyait le lancement d'initiatives de proximité, de débats, de forums et de rencontres avec la population et ce, sur des enjeux et choix tant locaux que nationaux.

Les arrondissements PSC veillaient également à la gestion, à l'accompagnement à la formation des cadres politiques et au renouvellement de ceux-ci.

Sur le plan de la politique de communication externe et interne, les arrondissements PSC devaient initier la médiatisation des prises de position locales et relayer les prises de position nationales en les démultipliant sous diverses formes tout en continuant à assurer la visibilité des élus locaux.

Enfin, les arrondissements PSC avaient pour objectif d'assurer l'existence et le dynamisme d'une section locale dans chaque commune et assuraient, au besoin, la fusion de certaines sections locales et en tout cas la coordination entre toutes les sections de l'arrondissement. Dans

ce contexte, les arrondissements PSC veillaient au respect et à l'application des directives relatives aux sections locales, et jouaient la fonction d'arbitre en cas de conflit entre ces sections.

L'arrondissement PSC de Eupen comptait, comme les autres arrondissements PSC, quatre organes de décision :

➤ Le Bureau :

Le Bureau était l'équipe journalière de l'arrondissement. Il était composé du président d'arrondissement, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un membre du bureau se voyait confier la responsabilité de la communication de l'arrondissement, assurait l'organisation d'une cellule communication et participait aux réunions de l'équipe nationale de communication dans le but de coordonner les actions entreprises. Un autre membre du bureau, pour sa part, se voyait confier la responsabilité de la politique d'animation de l'arrondissement. Le Bureau se réunissait en théorie au moins une fois par mois.

➤ Le Comité :

Le Comité était composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de l'équipe présidentielle, de l'ensemble des parlementaires domiciliés dans l'arrondissement et des mandataires locaux, des présidents de section locale, des délégués de sections locales et des personnes cooptées ou invitées en fonction de leurs compétences ou de leur intérêt pour l'une ou l'autre matière relevant de la compétence de l'arrondissement. Le Comité se réunissait lorsque la situation politique l'exigeait et au minimum tous les deux mois.

➤ L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale élisait un président en son sein. Elle était composée du Comité, de tous les membres du parti domiciliés dans l'arrondissement ainsi que des citoyens intéressés qui n'ont pas voix délibérative. L'Assemblée générale se réunissait au moins trois fois par an.

➤ La Présidence :

Le président était élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans dans les six mois qui suivaient les élections communales et était rééligible deux fois. Les vice-présidents étaient élus lors de l'élection présidentielle et se présentaient sous la forme d'une équipe menée par le candidat à la fonction présidentielle. Ils formaient l'équipe présidentielle.

## **B.II. Histoire des archives**

Le fonds de l'arrondissement PSC de Eupen est constitué d'archives qui étaient conservées dans les caves de l'ancien siège du PSC au n°45 de la rue des Deux-Églises. Celles-ci ont été transférées au sein de la nouvelle implantation du centre d'archives du CPCP à Louvain-la-Neuve où elles ont été inventoriées.

## **C. Contenu et structure**

### **C.I. Portée et contenu**

Ce fonds se compose de documents s'étalant sur une courte période allant de 1970 à 1973. On y retrouve des archives relatives au secrétariat de l'arrondissement. Celles-ci se composent de correspondance et de notes dactylographiées et manuscrites portant principalement sur la fondation du CSP (Christlich Soziale Partei) en 1971 et la refonte des structures du PSC dans les Cantons de l'Est que cela a engendré, la création du Conseil Culturel de langue allemande, la problématique de la représentation garantie de la communauté germanophone à la Chambre et au Sénat ainsi qu'au Gouvernement sous la forme d'un Secrétaire d'État ou encore le règlement des séquelles de guerre.

### **C.II. Tri et élimination**

Aucune élimination n'a été réalisée.

### **C.III. Accroissement**

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement est possible dans le cas où de nouveaux versements seraient opérés.

### **C.IV. Mode de classement**

Lors du transfert du fonds au centre d'archives et de documentation du CPCP, celui-ci n'avait pas déjà été traité en amont par un archiviste et aucun inventaire sommaire n'avait été remis au moment de la réception des archives.

Au final, la structure de classification suivante a été adoptée :

- A. Secrétariat de l'arrondissement
  - A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement
  - A.II. Correspondance

## **D. Consultation et utilisation**

### **D.I. Conditions d'accès**

La consultation des archives est libre avec l'accord de l'archiviste.

## **D.II. Conditions de reproduction**

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives du CPCP sont d'application.

## **E. Sources complémentaires**

Les chercheurs peuvent également se référer aux inventaires des autres arrondissements PSC ainsi qu'à l'inventaire du PSC national.

## **F. Contrôle**

L'inventaire a été réalisé en juillet 2025 par l'historien-archiviste du Centre d'archives du CPCP : Thomas Smets. D'une manière générale, les normes ISAD(G) ont été respectées.

# INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT PSC DE EUPEN

## A. Secrétariat de l'arrondissement

### A.I. Gestion organisationnelle de l'arrondissement

#### Documents relatifs au fonctionnement de l'arrondissement

*Référence* : PSC\_EUPEN\_A\_I\_001

*Dates* : 1971-1973

*Importance matérielle* : 1 chemise

*Description* :

- Notes (1971-1973) :
  - « Compte-rendu de la réunion des présidents de section du PSC de langue allemande à Elsenborn » (12 janvier 1971)
  - « Note pour Monsieur le Ministre Hanin suite à l'entrevue d'Eupen : Restructuration du Parti dans l'arrondissement de Verviers - Amélioration de la situation dans les Cantons de l'Est » (12 juin 1971)
  - « Statuts d'arrondissement, reconnaissant l'existence de deux communautés linguistiques, adoptés par l'Assemblée des Délégués PSC » (26 juin 1971)
  - « Rapport final du groupe de travail Cantons de l'Est approuvé en réunion plénière » (19 juillet 1971)
  - « Le Parti Social Chrétien - L'Union fait la force - CSP-PSC-CVP : Rétroactes - Celui qui vote CSP - Bilan et programme » (1971)
  - « Etat civil - Changement de prénoms » (1971)
  - « Projet de loi accordant une rente aux anciens combattants ayant servi dans l'armée allemande pendant la guerre 1914-1918 et ressortissants d'Eupen-Malmedy-Saint Vith et de La Calamine » (1971)
  - « Révision de la situation administrative des membres du personnel de l'État, des provinces et des communes qui ont été touchés par les mesures d'épuration prises après la guerre et qui ont entre-temps recouvré leurs droits civils et politiques avec faculté de réintégration dans leur service » (1971)
  - « Statut des déportés militaires 1940-1945, c'est à dire des personnes qui par suite de l'annexion arbitraire des régions de l'Est de la Belgique à l'Allemagne ont été incorporées de force dans l'armée allemande et ont dû combattre pour une cause qui n'était pas la leur » (1971)
  - « Contentieux des Cantons de l'Est : Mémoire » (1<sup>er</sup> mars 1972)

- « Enseignement dans les régions de l'Est : Langues et manuels scolaires » (1<sup>er</sup> mars 1972)
- « Cantons de l'Est - Note relative à la création d'un service central de traduction dépendant du Ministère de l'Intérieur » (8 mars 1972)
- « Dommages de guerre aux biens privés » (9 mars 1972)
- « Plateau des Hautes Fagnes et de l'Eifel : Développement indispensable de l'essor touristique et économique dans les régions de l'Est de la Belgique » (8 avril 1972)
- « Note de synthèse sur les problèmes spécifiques des Cantons de l'Est » (26 avril 1972)
- « Texte d'une lettre adressée au président du PSC Charles-Ferdinand Nothomb concernant la position du CSP au sein du PSC » (29 avril 1972)
- « Bulletin de santé du PSC germanophone » (24 septembre 1973)
- Articles de presse (1971-1972)
- Notes manuscrites relatives notamment à des contacts avec Léo Tindemans concernant la représentation de la communauté germanophone (s.d.)

## **A.II. Correspondance**

### **Correspondance 1970-1973**

*Référence* : PSC\_EUPEN\_A\_II\_001

*Dates* : 1970-1973

*Importance matérielle* : 1 chemise

*Description* :

- Correspondance diverse échangée, principalement, par les présidents de l'arrondissement PSC de Verviers (Henri Cremer puis Égide Moreau) ou le président du PSC de langue allemande Albert Gehlen avec les présidents du PSC (Charles Hanin, Léon Servais puis Charles-Ferdinand Nothomb) ou le secrétaire général du PSC Jean Mernier (1970-1973) relative notamment à :
  - la constitution du CSP-Christlich Soziale Partei en 1971
  - la création du Conseil Culturel de langue allemande
  - la problématique de la représentation garantie de la communauté germanophone à la Chambre et au Sénat
  - la problématique de la représentation au Gouvernement de la communauté germanophone sous la forme d'un Secrétaire d'État
  - le règlement définitif des séquelles de guerre
  - la refonte des structures du PSC en ce qui concerne les Cantons de l'Est
  - la problématique d'une dissidence sociale chrétienne à Eupen à l'occasion des élections communales du 11 octobre 1970